

ANNEE 2018

Délibération n°

20180042

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUILLET 2018

Date de convocation : 19 juillet 2018

Date d'affichage : 27 juillet 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	:	12
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	15

Vote : 15
Pour : 15 (dont 3 pouvoirs)
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 24 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 juillet 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Frédéric ETCHEGARAY, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Emmanuelle DALLET, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY.

Absent(s) excusé(s) : Mmes Annie UHALDEBORDE, Brigitte ETCHEVERRY, Sophie DELETTRE (pouvoir à Michel LAHORGUE), Dominique VIGIER. & Ms Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ (pouvoir à Marie-Dominique GAY), Michel GOÑY (pouvoir à Pierre SORHAITS).

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**Objet : Approbation du règlement de
fonctionnement de la fourrière animalière
Txakurrak**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Bassussarry est membre du syndicat intercommunal Txakurrak, créé le 1er septembre 2004, en charge de gérer la fourrière animale des communes adhérentes.

Ce refuge, initialement conçu pour accueillir les animaux errants ou abandonnés des 3 grandes villes Bayonne, Anglet, Biarritz, s'est vite retrouvé inadapté, et faute de moyens, bon nombre de communes proches ne disposaient pas de fourrière.

Face à cette situation et afin de satisfaire aux normes sanitaires et de protection animale, La Communauté d'Agglomération du BAB a pris l'initiative d'ouvrir un partenariat élargi, donnant ainsi naissance au syndicat intercommunal.

Sur le même site, se trouvent 3 pôles différents :

- un service public (fourrière),
- une association loi 1901 ANIMAUX ASSISTANCE EUROPE (refuge),
- une activité commerciale (pension).

Aussi, afin de formaliser le fonctionnement de la fourrière intercommunale auprès des communes membres, Mme TURCAT, Présidente du syndicat, demande aux maires, de bien vouloir cosigner le règlement intérieur rédigé dans ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,
- **APPROUVE** le règlement intérieur du fonctionnement de la fourrière Txakurrak,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.



Transmis à Monsieur Le sous-préfet de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le :



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/07/2018